Kit de combat contre la magie et la sorcellerie !

Kit de combat contre la magie et la sorcellerie !

Ce dépliant vous est offert par les médersas “Wâhat oul Mouslima”, “Sâhat oul Mouslim” et “Attyab oul Madâriss“. N’hésitez pas à l’imprimer et à le distribuer aux gens de votre entourage, à vos amis etc.
Pour le télécharger, cliquez ici avec le bouton droit de votre souris. Dans le menu qui apparaitra alors, choisissez *“Enregistrer la cible du lien sous…”* et indiquez l’emplacement où vous désirez enregistrer le fichier.

Pour le lire, vous devez utiliser le logiciel “Acrobat Reader”, qui vous est proposé gratuitement ici : http://www.adobe.com/fr/products/acrobat/readstep2.html

source : http://www.muslimfr.com/modules.php?name=News&file=article&sid=410

بسم الله الرحمن الرحيم

Kit de combat contre la magie et la sorcellerie

Pour tenter de faire perdre au croyant son *îmân (foi)*, *chaytân (le diable)* prend souvent pour cibles les personnes qui sont victimes d'affections occultes comme la magie et la sorcellerie *(sihr)* : il s'active ainsi à les faire sombrer dans le *koufr* et la mécréance, et ce, en les poussant à adopter, dans leurs efforts pour se traiter des effets dévastateurs du *sihr*, des attitudes ou des pratiques en contradiction totale avec le *tawhîd*.

D'où l'importance, pour chaque musulman et musulmane, de bien connaître quels sont les moyens acceptables et licites pour se faire soigner des affections occultes.

La brochure que vous tenez entre les mains vous en présente quelques uns, établis à partir du Qour'aane, de la *Sounnah* et de la pratique de nos pieux prédécesseurs.

Qu'Allah nous protège tous contre les méfaits des démons parmi les djinns et les Hommes !

Qu'Allah guérisse toutes les personnes qui sont affectées par le sihr et les autres maux d'origines occultes !

Qu'Allah nous accorde à tous l'opportunité de rester sur la voie du tawhîd jusqu'à la mort !

Âmîne !

Offert par « La Page de l'Islam »

- La récitation des *douas* suivants :

أَعُوذُ بِكَلِمَاتِ اللَّهِ التَّامَّةِ مِنْ كُلِّ شَيْطَانٍ وَهَامَّةٍ وَمِنْ كُلِّ عَيْنٍ لَامَّةٍ

A'oûdhou bi kalimâtillâhit tâm-mâti min koulli chaytânin wa hâm-mah wa min koulli 'aynin lâm-mah

أَللَّهُمَّ رَبَّ النَّاسِ أَذْهِبِ الْبَأْسَ اِشْفِهِ وَأَنْتَ الشَّافِي

لَا شِفَاءَ إِلَّا شِفَاؤُكَ شِفَاءً لَا يُغَادِرُ سَقَمًا

Allâhoumma rabban nâss 'adh-hibil ba'sa ichfihi wa antach châfy lâ chifâ illâ chifâouka chifâ'an lâ youghâdirou saqaman

بِاسْمِ اللَّهِ أَرْقِيكَ مِنْ كُلِّ شَيْءٍ يُؤْذِيكَ مِنْ شَرِّ كُلِّ نَفْسٍ

أَوْ عَيْنِ حَاسِدٍ اللَّهُ يَشْفِيكَ بِاسْمِ اللَّهِ أَرْقِيكَ

Bismillâhi arquika min koulli chay'in you'dhika min charri koulli nafsin aw 'aynin hâssidin Allâhou yachfika bismillâh 'arquika

أَعُوذُ بِوَجْهِ اللَّهِ الْعَظِيمِ الَّذِي لَيْسَ شَيْءٌ أَعْظَمَ مِنْهُ وَبِكَلِمَاتِ اللَّهِ

التَّامَّاتِ الَّتِي لَا يُجَاوِزُهُنَّ بَرٌّ وَلَا فَاجِرٌ وَبِأَسْمَاءِ اللَّهِ الْحُسْنَى كُلِّهَا مَا

عَلِمْتُ مِنْهَا وَمَا لَمْ أَعْلَمْ مِنْ شَرِّ مَا خَلَقَ وَبَرَأَ وَذَرَأَ

A'oûdhou bi wadjhillâhil 'adhîm al-ladhî layssa chay'oun a'dhama minhou wa bikalimâtillâhit tâm-mâtil latiy lâ youdjâwizouhounna barroun wa lâ fâdjiroun wa bi asmâ illâhil housnâ koullihâ mâ 'alimtou minha wa mâ lam a'lam min char-ri mâ khalaqa wa bara a wa dhara a

Pour augmenter l'efficacité de cette méthode de traitement, il est important que les invocations qui sont adressées à Allah au cours de celle-ci soient faites en toute sincérité, avec foi, confiance, dévotion, attention, concentration, détermination et insistance *(il est recommandé de répéter les formules de douâ en trois fois)*, en étant convaincu qu'elles seront acceptées. Et en cas de besoin, il faut renouveler les *douâs* régulièrement.

Il est également permis, en guise de *rouqyâ (exorcisme)* :

- de réciter les passages coraniques cités précédemment *(sourates al fâtiha, ayât oul koursiy, al mou'awidhât, versets des sourates al a'râf, youânous, tâ-ha,...)* sur un récipient d'eau *(dans lequel on aura, si possible, ajouté sept feuilles de jujubes vertes broyées)* et de donner ensuite cette eau à la personne victime du *sihr*, qui en boira une partie *(trois gorgées)* et en utilisera le reste pour se laver le corps.
- d'écrire ces mêmes passages coraniques ou des invocations appropriées avec de l'encre, de laver ensuite cette encre et donner l'eau qui en ressort à boire à la personne affectée.

Il est important de souligner que :

- la personne qui a recours à la *rouqyâ* doit rester convaincue que les pratiques d'exorcisme n'ont aucun pouvoir propre et qu'elles ne constituent rien d'autres que des intermédiaires *(asbâb)* qui ne peuvent agir que par la Volonté et le Pouvoir d'Allah.
- les formules employées au cours de la *rouqyâ* doivent rester compréhensibles. Il n'est ainsi pas permis d'utiliser pour l'exorcisme des signes, des termes ou des expressions dont on ne peut connaître le sens et la signification, étant donné le risque que celles-ci expriment en réalité des croyances s'opposant au *îmân*.

Wa Allâhou A'lam !

www.muslimfr.com
wwww.musulmane.com **www.finance-muslim.com**

Les actions préventives

Pour se mettre à l'abri de l'action des démons, le principal impératif pour chaque musulman est de redonner à la pensée d'Allah la place centrale qui lui revient dans son existence et à revivifier ainsi son cœur... Dans la pratique, cela consiste notamment :

- à prendre le nom d'Allah et à réciter les *douas* enseignés avant d'entamer les actions courantes *(et licites)* de la vie quotidiennes
- à dire *bismillâh* et à présenter le *salâm* lorsqu'on entre chez soi
- à accomplir ses prières obligatoires à l'heure, plus particulièrement celle du matin
- à faire la lecture régulière des passages coraniques suivants chez soi :
  - la *Sourate oul Baqarah (Sourate 2)* dans son intégralité
  - les deux derniers versets de cette même sourate
  - la *Âyat oul Koursiy (Sourate 2 / Verset 255)*
  - les sourates protectrices *(les deux dernières du Qour'aane avec la sourate oul ikhlâss)* en trois fois matin et soir
- à faire constamment les *douâs* de protection enseignés par le Prophète Mouhammad (sallallâhou 'alayhi wa sallam), notamment les invocations suivantes *(à répéter en trois fois)* :

أَعُوذُ بِكَلِمَاتِ اللَّهِ التَّامَّاتِ مِنْ شَرِّ مَا خَلَقَ

A'oûdhou bikalimâtillâhit tâm-mâti min charri mâ khalaq

بِسْمِ اللَّهِ الَّذِي لَا يَضُرُّ مَعَ اسْمِهِ شَيْءٌ فِي الْأَرْضِ

وَلَا فِي السَّمَاءِ وَهُوَ السَّمِيعُ الْعَلِيمُ

Bismillâhil-lâhil-ladhiy lâ yadhour-rou ma'as mihî chay'oun fil ar'dhi wa lâ fis samâ'i wa houwas sami'oul 'alîm

En sus de ces différentes formules à réciter, il y a également une autre pratique qui assure une certaine protection contre les pratiques du *sihr*... Sa'd (radhia Allâhou anhou) rapporte que le Messager d'Allah (sallallâhou 'alayhi wa sallam) a dit : *"**Celui qui mange tous les matins sept dattes** (de type) **'adjwah** (de Médine) **ne sera affecté durant ce jour par aucun poison ni** (acte de) **sorcellerie.**" (Sahîh oul Boukhâri)*

Il est aussi important de faire de son possible pour éviter de créer *(ou d'alimenter)* de la rancœur et de la haine à notre égard, et ce *(entre autres)*, en s'abstenant :

- de causer du tort à autrui,
- de faire preuve d'injustice envers ceux qui nous entourent,
- d'être hautain et de faire preuve de suffisance dans nos propos et nos manières,
- d'exposer de façon ostentatoire les bienfaits qu'Allah nous accorde...

Le traitement

Dans le cas où malgré toutes ces précautions, on finit quand même par être victime d'un acte de *sihr –qu'Allah nous en protège tous. Âmîne !*, **il ne faut surtout pas se laisser aller à faire n'importe quoi, n'importe comment...** Pour faire face à cette terrible épreuve, voici des pratiques qui ont été enseignées par le Prophète Mouhammad (sallallâhou 'alayhi wa sallam) ou qui ont été encouragées par des savants...

- La récitation des passages du Qour'aane suivants directement sur la personne qui est victime du *sihr* :
  - la *Sourate oul Fatiha*
  - les trois *Sourates* protectrices *(Al Mou'awidhât, c'est à dire al ikhlâss (N°112), al falaq (N°113) et an nâss (N° 114))*
  - la *Sourate oul Kâfiroûn (N°109)*,
  - la *Âyat oul Koursiy*,
  - les versets 117 à 119 de la *Sourate oul A'râf (Sourate N°7)*
  - les versets 79 à 82 de la *Sourate Younouss (Sourate N°10)*
  - les versets 65 à 69 de la Sourate *Tâ-ha (Sourate N°20)*
- La récitation de la formule *"bismillâh"* en trois fois, suivie de l'invocation suivante en sept fois en posant la main droite aux endroits douloureux du corps de la personne malade :

أَعُوذُ بِعِزَّةِ اللهِ وَقُدْرَتِهِ مِنْ شَرِّ مَا أَجِدُ وَأُحَاذِرُ

A'oûdhou bi 'izzat illâhi wa qoudratihi min charri mâ adjidou wa ouhâdhir